

Accusé de réception en préfecture  
021-212102313-20191125-VD20191125-001-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2019  
Date de réception préfecture : 26/11/2019

**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Installation d'une nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 4 octobre 2019 Madame Cécile CHEVALIER a informé Monsieur le Maire de Dijon de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale de Dijon à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Conformément à l'article L. 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le conseiller municipal répondant à cette condition est Monsieur Massar N'DIAYE.

Le conseil municipal déclare Monsieur Massar N'DIAYE installé dans ses fonctions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ